

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du vendredi 05 octobre 2018

Délibération n°2018-10

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le cinq octobre, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Laurent CECCALDI.
En exercice	Présents	Votants	
8	5	6	
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	M. Vincent VOULAND est désigné secrétaire de séance
Le quorum est atteint.			
Présents : Laurent CECCALDI, Letizia GUIRONNET, Vincent VOULAND, Lydie MORTINI, Bernard DELBOUDINIÈRE			
Absents représentés : Louis BELGODERE DE BAGNAJA			
Absents : Agnès JOLY-BATTAGLINI, Jean-Pierre BATTAGLINI			
Convocation envoyée le 12/09/2018		Certifié exécutoire, Après affichage et publication en ligne le 08/10/2018	

Le Président rappelle aux membres du Conseil syndical qu'il a été décidé lors de sa séance du mardi 13 mars 2018 de procéder à la création d'un parc pastoral au lieu-dit Alzellu.

Lors de sa séance du 5 juillet 2018, le Conseil Exécutif de Corse a attribué une subvention d'un montant de 46 311,12 € à l'AFP de Belgodère au titre de l'appel à projets 2014-2020 N°4.3.1-1 « Aménagement agricole et pastoral » - Volet 1 : Équipement des zones agricoles et pastorales gérées dans le cadre de démarches collectives.

Il convient donc de voter les décisions modificatives suivantes sur le budget principal de l'exercice 2018 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains		46 312,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		46 312,00 €		
R-7472				23 156,00 €
R-7478				23 156,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations				46 312,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		46 312,00 €		46 312,00 €

Le Conseil syndical, oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative sur le budget principal de l'exercice 2018

Fait à Belgodère, le vendredi 5 octobre 2018,
Extrait certifié conforme

Le Président
Laurent CECCALDI